

# La mixité sociale progresse dans les lycées parisiens

Le rectorat de Paris a présenté, mercredi 8 février, un bilan positif du nouveau processus d'affectation dans les lycées.

Celui-ci associe notes des élèves, statut de boursier ou non et positionnement social de l'établissement. Il a fortement rebattu les cartes, dans une ville où la mixité sociale et scolaire est traditionnellement très limitée.

À Paris plus qu'ailleurs en France, l'enseignement public était divisé entre les « bons lycées », aux portes desquels les bons élèves se bousculaient, et les « lycées de relégation », que chacun fuyait. Le constat est celui du recteur Christophe Kerrero, selon lequel « la situation était devenue intenable ».

Aussi, en 2020, la procédure d'affectation des collégiens de troisième vers les lycées a changé, avec le déploiement de la plateforme informatique Affelnet, dont le rectorat a présenté le bilan après deux ans, le 8 février. Concrètement, l'affectation ne se fait plus après l'examen de chaque dossier, mais par algorithme, en fonction d'un « barème Affelnet », mixant les notes de l'élève, mais aussi le fait qu'il soit boursier ou non ainsi que l'« indice de positionnement social » (IPS) de son collège.

**Le « nivellement par le bas » et la perte du statut d'excellence des établissements les plus prestigieux n'ont pas eu lieu.**

Quels sont les résultats, deux ans plus tard ? La donne a changé, selon le rectorat. L'idée de « lycée de niveau » a fortement reculé : les élèves de tous niveaux se croiseraient davantage. Aussi, le « taux de pression » – c'est-à-dire la demande – sur les lycées les plus prestigieux a baissé. De même pour les indices de « ségrégation sociale » et de « ségrégation scolaire », qui désignent l'entre-soi économique ou intellectuel. Ce dernier était quatre fois plus élevé à Paris qu'en moyenne nationale en 2020. Ce n'est plus le cas, même si Paris reste toujours en tête des académies où les élèves se re-



Le lycée Henri-IV est également sur la plateforme Affelnet. Il ne sélectionne plus ses élèves uniquement sur dossier. Anna Kurth/Hans Lucas/AFP

trouvent par homogénéité de niveau scolaire. Aucun phénomène de déport vers l'enseignement privé n'a été enregistré. Le flux des départs est resté bas, « de l'ordre de 3 à 4 % », a détaillé Julien Grenet, chargé de l'étude, qui a au passage fustigé le manque de participation de l'enseignement privé à l'effort de mixité.

Autre écueil évité : le « nivellement par le bas » et la perte du statut d'excellence des établissements les plus prestigieux, redouté par certains parents d'élèves au moment de la réforme, n'ont pas eu lieu. « Un rééquilibrage social et scolaire est à l'œuvre, sans perte de niveau », a avancé en substance Julien Grenet.

Sur le terrain, certains provinciaux de lycées défavorisés attestent ces bienfaits et notent un changement d'image positif de leur établissement. « Pour nous, Affelnet a eu un effet réel bien que modeste », avance ainsi Anne Schnabele, la proviseure du lycée Bergson. Son établissement du 19<sup>e</sup> arrondissement conjugue un IPS parmi les plus bas et des résultats

scolaires parmi les moins bons. Or, l'introduction, même limitée, d'une dose de mixité sociale a rejailli de façon plutôt positive sur les performances scolaires.

« L'IPS à l'entrée en seconde est passé de 90 en 2020 à 97 en 2022 », détaille Anne Schnabele. Ce chiffre, qui reste inférieur à la moyenne académique, a suffi à entraîner certains changements : les professeurs

## paroles

« En province, mieux prendre en compte les distances »

**Samir Alioua**  
Administrateur national de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)

« Depuis la mise en place d'Affelnet, nous constatons certaines aberrations dans les

estiment que les élèves sont un peu meilleurs. Nous constatons que les parents sont aussi plus nombreux aux réunions. » Pour aller plus loin, l'académie a décidé, à la rentrée prochaine, le transfert de filières artistiques du lycée Brassens, dont l'IPS est supérieur, vers Bergson, « ce qui va achever de changer le profil de nos élèves », salue la proviseure. À l'autre bout de l'échelle de

**viles de province. Dans certains départements, les affectations ne prennent pas en compte l'éloignement géographique, et des élèves qui ont un lycée près de chez eux se retrouvent affectés dans un établissement situé à une heure, voire à une heure et demie de chez eux. C'est le cas, par exemple, en Essonne. Les fratries sont également séparées, ce qui crée des difficultés pratiques réelles pour les familles. Nous demandons donc que le temps de trajet soit mieux pris en compte afin que soit mis un terme à cette rupture d'égalité préjudiciable aux élèves. »**

Recueilli par Emmanuelle Lucas

la performance scolaire, dans les établissements d'excellence, certains parents d'élèves nuancent le bilan du rectorat, dont Antoine Bonneval, président de la FCPE de Louis-le-Grand. S'il se « réjouit que le nombre de boursiers s'aligne sur la moyenne parisienne », il appelle à temporiser : l'analyse purement algorithmique, contre laquelle de nombreux parents d'élèves s'étaient mobilisés l'an dernier, suscite toujours des réserves.

« Désormais, le critère pour entrer à Louis-le-Grand est d'obtenir 15 de moyenne minimum dans toutes les matières. Quid du petit génie des maths, mauvais en sport ou en dessin ? », s'interroge-t-il. Celui-ci risque de ne plus être repéré.

De plus, sur un strict plan de mixité sociale, l'indice retenu par le ministère opérerait une sorte de trompe-l'œil. L'IPS du collège d'origine « est un critère collectif. Parmi les élèves, il y a des familles riches et d'autres qui sont pauvres, créant d'autres situations d'inégalités entre élèves ».

Emmanuelle Lucas